

#### SÉANCE ORDINAIRE 16 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

#### Sont présents formant quorum :

M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président

M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président

M. Yves Legault, représentant de Ste-Marthe-sur-le-LacMme Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

#### Sont également présents :

M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### Résolution RT 012-02-2015

#### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2015

#### Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 février 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

#### PROCÈS-VERBAL

#### Résolution RT 013-02-2015

#### 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2015

#### Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

#### ADMINISTRATION

#### Résolution RT 014-02-2015

#### 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2015</u>

#### Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie 12-02-2015 au montant de **16 199.01 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



#### EXPLOITATION

#### Résolution RT 015-02-2015

## 4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

#### En conséquence,

#### Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de janvier 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### Résolution RT 016-02-2015

### 4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014 D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT 337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampon,

#### En conséquence,

#### Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le rapport annuel 2014 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### Résolution RT 017-02-2015

## 4.3 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2015</u>

#### Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de janvier 2015. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



#### Résolution RT 018-02-2015

# 4.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2014 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MDDEP

CONSIDÉRANT QUE la Loi canadienne sur l'environnement oblige de

compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m³/d d'eaux usées traitées dans

l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement doit produire la déclaration

pour l'année 2014 au plus tard le 1er juin 2015;

**CONSIDÉRANT** I'offre de service de la firme Aquatech;

En conséquence,

#### Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le conseil d'administration mandate la firme Aquatech aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MDDEP au prix forfaitaire de 4 900 \$ plus les taxes applicables. Les rapports seront déposés au début juin 2015. L'offre de service est jointe au procès-verbal.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

#### Résolution RT 019-02-2015

#### 4.5 <u>VIDANGE DES DESSABLEURS</u>

#### Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 9 500 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de trois fois durant l'année, soit au mois d'avril, d'août et de novembre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

#### Résolution RT 020-02-2015

#### 4.6 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFFLANTES

#### Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 3 800 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre soufflantes.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

#### Résolution RT 021-02-2015

## 4.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENTS DES EAUX USÉES OCTROYÉ À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un mandat d'un an renouvelable jusqu'à

3 années supplémentaires avec ajustement selon

l'indice des prix à la consommation (IPC);



#### En conséquence,

#### Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration accepte de renouveler le contrat de services professionnels reliées à l'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées (Dossier 531085) pour l'année 2015 incluant une indexation du tarif selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu à l'offre de service initiale du mois de novembre 2011 pour les années 2012-2013-2014 et 2015.

Année 2012 - 2 208.34 \$ / mois, plus taxes RT337-12-2011 IPC 1,027
Année 2013 - 2 253.25 \$ / mois, plus taxes RT432-11-2012 IPC 1,020
Année 2014 - 2 271.96 \$ / mois, plus taxes RT031-02-2014 IPC 1,0083

Année 2015 – 2 305.65 \$ / mois, plus taxes
IPC 1,0148

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.

#### Résolution RT 022-02-2015

## 4.8 <u>REMPLACEMENT DES CHARNIÈRES DES PLAQUES DE RECOUVREMENT DES CANAUX DESSABLEURS</u>

**CONSIDÉRANT** la corrosion avancée sur les 52 charnières existantes;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entrepreneur aux fins de remplacer les charnières galvanisées par des charnières en acier

inoxydable;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Groupe Mécano aux fins de procéder à la fourniture et aux remplacements des charnières des plaques de recouvrement des canaux dessableurs pour une somme d'au plus 1 933,40 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 023-02-2015

#### 6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h52.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE